

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 8 MAI 2025

La séance est ouverte à 20h05.

M. Antoine Gavin, président, souhaite la bienvenue à Ballens aux membres de l'AIEBBM, ainsi qu'à Mme Gabrielle Neuenschwander, secrétaire du Codir, et à M. Pierre-Denis Pellet, boursier. Il les remercie de leur présence.

Mme Francine Meyer, secrétaire du Conseil intercommunal, présente ses excuses pour avoir omis de joindre le procès-verbal de la séance du 9 octobre 2024 à la convocation. Le nécessaire a été fait ce jour.

2. Appel

Présents : pour le Codir : MM. Yves Coeytaux, Mauro Scascighini et Jean-Marc Berguer
délégués(es) : Mme Doris Wicky
MM. Christian Croisier, Antoine Gavin, Fabien Dauphin,
François Goldenschue et Alexandre Rosset

Excusés : suppléant(e) : Mme Christelle Meyer et M. Jean-Marcel Cuvit

3. Assermentations éventuelles

Aucune assermentation à ce jour.

4. Approbation de l'ordre du jour

Il est accepté à l'unanimité par l'assemblée.

5. Election statutaire du (de la) président(e) du Conseil intercommunal

Conformément aux statuts de l'association, l'assemblée doit réélire les membres du CI.

M. Antoine Gavin est élu président, à l'unanimité, par acclamation, pour une année.

6. Election statutaire du (de la) vice-président(e) du Conseil intercommunal

Mme Doris Wicky est élue à l'unanimité, par acclamation, pour une année.

7. Election statutaire de deux scrutateurs(trices)

MM. Fabien Dauphin et Alexandre Rosset sont élus à l'unanimité, par acclamation, pour une année.

8. Election statutaire de deux scrutateurs(trices) suppléants(es)

Les deux postes restent vacants jusqu'à la prochaine séance.

9. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 octobre 2024

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité avec remerciements à la secrétaire.

10. Préavis No 01/2025 – Comptes et gestion de l'année 2024

Le rapport de la commission de gestion est lu par M. François Goldenschue.

Les comptes 2024 se soldent par un excédent de charges de CHF 66'374.72, équilibré par prélèvement à fonds de réserve.

La commission propose d'accepter les comptes et la gestion pour 2024 et d'en donner décharge au Codir et au boursier.

M. Pierre-Denis Pellet, boursier, n'a aucune précision supplémentaire à formuler. Les commentaires étant inscrits sur les comptes de fonctionnement.

Aucune autre remarque n'est formulée, le préavis est mis en votation.

Le Conseil Intercommunal,

- vu le préavis No 01/2025 du Comité Directeur,
- entendu le rapport de la commission de gestion,
- considérant que cet objet figure à l'ordre du jour,

Décide :

- D'accepter les comptes 2024 tels que présentés, se soldant par un excédent de charges de CHF 66'374.72, équilibré par prélèvement à fonds de réserve ;
- D'en donner décharge au boursier et au Comité Directeur ;
- D'approuver la gestion du Comité Directeur pour l'année 2024.

11. Préavis No 02/2025 relatif aux essais de pompage et de traçage – Puits du Grand Marais – Complément de crédit d'étude

Le rapport de la commission de gestion est lu par M. François Goldenschue

Cette étude est menée en collaboration avec la Direction Générale de l'Environnement, Eaux souterraines (DGE-ES) et l'Approvisionnement Intercommunal en Eau Géré et Exploité Pérennement (AIEGEP).

Au fur et à mesure de l'avancée du projet, des travaux et des séances avec la DGE-ES, des exigences supplémentaires ont été imposées. Exigences qui ne faisaient pas partie du décompte initial.

La direction des travaux, le bureau MFR Géologie-Géotechnique SA a transmis un nouveau devis de CHF 60'000.—pour compléter le crédit d'étude de CHF 90'000. -- accepté par le Conseil intercommunal en séance du 9 octobre 2024.

Ce préavis est mis en discussion.

Aucune autre remarque n'est formulée, le préavis est mis en votation.

Le Conseil intercommunal,

- vu le préavis No 02/2025 du Comité Directeur,

- entendu le rapport de la commission de gestion,
- considérant que cet objet figure à l'ordre du jour,

Décide :

- D'adopter le préavis relatif au complément de crédit d'étude pour des essais de pompage et de traçage au Puits du Grand Marais ;
- D'accorder au Comité Directeur un complément de crédit d'étude de CHF 60'000. — (soixante mille franc) pour la réalisation de ces travaux, montant enregistré dans les comptes de fonctionnement 2025.

12. Communications du Comité de Direction

M. Yves Coeytaux, président du Codir, informe qu'en 2024, beaucoup de travaux de réparation ont été réalisés au Parc.

Les travaux d'entretien et de réparation entrepris sur les installations de pompage et de captage, permettent d'avoir un réseau en ordre.

M. Mauro Scascighini intervient au sujet des périodes de sécheresse qui assèchent les rivières. L'eau de pompage est sollicitée pour alimenter le Pénézy. Différents services de l'Etat prennent part à cette problématique. Ceci implique des visites sur les lieux et des séances supplémentaires, donc des contraintes de temps et d'argent.

Une bonne collaboration règne entre la Sagep, les différents services de l'Etat et les communes de Yens et Ballens.

13. Propositions individuelles et divers

M. Alexandre Rosset revient sur la publication des résultats d'analyses d'eau. Ils ne figurent pas sur le site de la commune de Mollens. Erreur... contrôle effectué, ils sont bien publiés.

Les essais de pompage au Grand-Marais auront lieu vers le 20 mai prochain.

Le forage pourra atteindre 20 m. de profondeur. Actuellement, il représente 3 à 4 m.

M. Yves Coeytaux, remercie MM. Pierre-Denis Pellet, Antoine Gavin ainsi que Mmes Gabrielle Neuenschwander et Francine Meyer pour tout le travail effectué.

Une discussion est ouverte au sujet du prix de l'eau, sur notre territoire et auprès de différentes communes. Le prix du m³ ne sera pas impacté par le nouveau puits ni par de nouveaux frais.

Tous frais supplémentaires feront l'objet d'un préavis.

La prochaine séance est fixée au mercredi 8 octobre 2025, à 20h00, à Berolle

La parole n'est plus sollicitée.

M. le président remercie l'assemblée et clôt la séance à 20h39

Le président :



Antoine Gavin



La secrétaire :



Francine Meyer